N.24
Octobre
2011

JUPRELLE info

Les informations trimestrielles de la commune de Juprelle

JUPRELLE
programme prioritaire des travaux

ACTIVITES SPORTIVES
2011-2012

LES ÉCOLES
activités de la rentrée

CRÈCHE
communale inauguration

Emile de GRADY de HORION
Echevin (IC)

Anne GHAYE
Echevine (IC)

Emmanuel LIBERT
Président CPAS (IC)

Joseph PÂQUE
Echevin (IC)

Jonathan GREVESSE
1er Echevin (IC)

Christine SERVAES
Députée-Bourgmestre

JUPRELLE
Administration communale
Rue de l'Eglise 20
4450 Juprelle

Tél 04/278.66.54 - Fax 04/278.75.83
e-mail commune@juprelle.be - Site http://www.juprelle.be

Les bureaux sont accessibles au public :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 de 13h00 à 16h00
Une permanence est assurée chaque lundi de 17h00 à 19h00 au service population.
Lorsque le lundi est un jour férié, la permanence se fait le mardi.

SOMMAIRE

3-7 **La lettre**
de la Députée Bourgmestre
Côté Subsides - Invitation dîner des pensionnés - la crèche communale de Juprelle

8-11 **L'urbanisme**
Culture Sports
Jeunesse et loisirs

12 **L'environnement**
Agent Constatatrice

13-17 **Enseignement**
Instruction publique

18-19 **CPAS**
Présidence CPAS

20-23 **Service travaux**
Travaux
Affaires sociales

24 **Basse-meuse**
la maison du tourisme

25-28 **Population**
Infos

29 **Noces**
d'or et
de diamant

30 **Invitation**
concours photos

31 **Charte**
Alzheimer

JUPRELLE *info*

La lettre de notre Députée-Bourgmestre

Chère Juprelloise, Cher Juprellois,

Juprelle bouge ! La création et l'inauguration de notre nouvelle crèche communale en est une preuve concrète ! C'est une plus-value pour notre commune, une infrastructure moderne, accueillante et professionnelle. Vous avez été nombreux à venir fêter et découvrir ce lieu prévu et étudié pour recevoir ces petits bouts. Vous avez pu également constater le professionnalisme de tout le personnel auxiliaire de puériculture. Un véritable cocon pour les tout-petits est sorti de terre au centre de Juprelle !

Toujours en quête d'idées pour améliorer le confort dans notre belle commune, un projet devrait bientôt voir le jour à Juprelle, plus précisément à Slins, près de notre hall omnisports.

La mise en place d'un marché de produits du terroir et de qualité est à l'étude. Par souci de facilité et vu le manque de commerces de proximité dans notre commune, le collège communal veut lancer un marché hebdomadaire tous les vendredis de 16h30 à 20h30. Un rendez-vous qui se voudra gastronomique, familial et convivial. Nous avons organisé une réunion début octobre avec une vingtaine de commerçants et producteurs qui devraient se lancer dans l'aventure. Au travers de ce marché, familial et axé sur les produits du terroir, la commune veut également promouvoir les petits producteurs de notre région de la Basse-Meuse.

Nos villages sont si beaux et si accueillants, que nous avons voulu les mettre à l'honneur en organisant un concours photo amateur, 18 photographes amateurs présenteront leur travail lors d'une expo qui sera organisée à la salle du Trîhê le jeudi 17 novembre à partir de 17h00.
Nous vous y attendons nombreux !

Christine SERVAES
Députée-Bourgmestre

Côté Subsides :

Les écoles :

Dans le cadre du programme prioritaire des travaux, (P.P.T) le Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces, a déclaré recevable notre dossier afin d'obtenir une subvention pour le remplacement des menuiseries extérieures :

- Pour l'école de Juprelle : **23.948 €** du P.P.T - Part complémentaire FBSEOS **6.158 €**
- Pour l'école de Lantin : **11.068 €** du P.P.T
- Pour l'école de Wihogne : **29.619 €** du P.P.T - Part complémentaire FBSEOS : **7.616 €**

Le montant total des travaux est estimé à **100.006,50 €** TVAC.

La commune de Juprelle attentive à la sécurité

1. Les coussins berlinois :

Dans le courant de l'année 2010, la commune de Juprelle a pu bénéficier d'une subvention du Ministre Antoine pour réaliser des travaux d'aménagement de voirie dans le but d'améliorer significativement la sécurité routière.

A cet effet, de nombreux coussins berlinois ont été installés dans différentes rues de l'entité.
Cette année, c'est d'initiative et sur fonds propres, pour un montant d'environ **45 000 €** que la commune décide de continuer ce projet d'amélioration de la sécurité routière en installant de nouveaux coussins berlinois.
Le but reste le même mais le type de coussin change.

Les coussins seront cette fois-ci en béton, ancrés dans le sol afin d'être plus résistants aux passages des poids lourds, tracteurs et autres convois exceptionnels.

Le Collège communal en concertation avec le Commission de la Sécurité routière, a décidé de cibler les rues suivantes :

- **Rue Entre Deux Près à Paifve**
- **Rue du Centenaire à Paifve**
- **Rue Straal à Slins**

En séance du 3 octobre, le Collège a arrêté la liste des entrepreneurs à consulter et a fixé au 28 octobre 2011 la date limite de réception des offres.

Invitation au dîner des pensionnés et handicapés

Le Samedi
26 novembre 2011

Dîner des Pensionnés et Handicapés

Retenez cette date dès à présent !!

C'est avec grand plaisir que le conseil communal vous invite au dîner des Pensionnés et Handicapés qui aura lieu à la Salle de gymnastique de l'école de Juprelle, 142 rue du Tige.

Le formulaire d'inscription vous parviendra par la poste !

2. Les trottoirs :

Le Collège communal de Juprelle a décidé d'allouer un montant de **440 000 €** pour réaliser des travaux de réfection de voirie avec aménagement de trottoirs.

Nous avons choisi d'effectuer les travaux dans les rues suivantes :

- Rue Lambert Dewonck à Wihogne, de la Chaussée de Tongres (à partir de la 1ière maison sur la droite) en descendant vers le carrefour de la salle du Patro ;
- Rue du Vieux Moulin, à partir de l'église en direction de la Chaussée de Tongres (où cela est possible) ;
- Rue des Oeillets à Voroux, du coté opposé à l'école ; Côté école, les trottoirs existent déjà.
- Chaussée Brunehaut à Juprelle, du carrefour rue de Voroux jusqu'au carrefour de la Tombe ;
- Rue de Houtain à Fexhe-Slins, au lieu dit carrefour de la Croix Rouge, une petite route à gauche sur une distance de 50m ;
- Rue Al Baye à Paifve en face des habitations ;

Funérailles et Sépultures 2011

Dans le cadre de l'appel à projet « Funérailles et Sépultures 2011 » nous avons introduit un dossier.
Notre candidature a été analysée par le comité de sélection et a été retenue.

Le montant de la subvention nous sera communiqué ultérieurement.

NOUVELLE CRÈCHE COMMUNALE

Le **9 septembre dernier**, j'ai eu le grand plaisir d'accueillir lors de l'inauguration de la crèche communale des invités d'honneur. Madame la Ministre Marie-Dominique Simonet, plusieurs députés..., nous ont fait l'honneur de leur visite.

Les structures familiales ont considérablement évolué au cours des dernières années. Plus que jamais, elles ont besoin d'être aidées et soutenues, notamment par une offre plus importante et mieux adaptée de services d'accueil de la petite enfance.

Indépendamment du fait que l'accueil des enfants reste indispensable pour les parents qui travaillent ou qui désirent accéder à un emploi, le milieu d'accueil de notre Commune devait veiller à ce que ses infrastructures soient adéquates, créées suivant des normes strictes de sécurité, de salubrité et d'espace favorables à l'épanouissement pour les enfants. C'est début 2010 que les travaux ont commencé et se sont concrétisés au mois de septembre dernier.

Le résultat est bluffant ! Entièrement fini, la crèche pourra recevoir 24 lits. Les couleurs, l'aménagement, tout a été pensé pour le bien-être des enfants.

Vous avez été nombreux à venir sur place ce 9 septembre, fêter comme il se devait l'ouverture officielle de notre nouvelle crèche communale.

EN CONCLUSION

La crèche peut recevoir actuellement 18 enfants. Dans un futur proche l'ONE délivrera à la crèche l'autorisation de recevoir 6 lits supplémentaires.

Le personnel est composé de deux aides ménagères et cuisinières, cinq puéricultrices, une infirmière sociale et un directeur. Un véritable cocon sorti de terre ! Merci à tout le personnel de la crèche pour le travail qu'ils ont accompli et leur dévouement.

Christine SERVAES
Députée-Bourgmestre

L'echevinat de l'urbanisme, de la Culture des Sports, de la Jeunesse et loisirs

Stages sportifs d'avril 2011

Durant Juillet et aout, plusieurs stages ont eu lieu dans les installations sportives de notre commune.

Ce sont près de 300 enfants de 3 à 14 ans encadrés par une équipe de 24 moniteurs qui ont pris part aux diverses activités sportives (psychomotricité, sports découvertes, multisports, sports-raquettes, piscine, vélo, foot-futsal, ferme pédagogique, athlétisme et bien d'autres encore …).

Chaque année, en collaboration avec l'ADEPS et la Commune de Juprelle, nous essayons de varier les activités afin de permettre aux enfants, des plus grands aux plus petits, de s'exprimer, s'amuser et se défouler durant leurs congés.

ON REMET CELA À PÂQUES !
Infos dés le 1er février : sportjuprelle@hotmail.com

Marche ADEPS

Le rendez-vous POINT VERT, du dimanche 12 juin 2011 au départ du hall omnisports à Slins, a déplacé plus de 300 marcheurs.
5, 10, 15 ou 20 kms à travers notre belle campagne a ravi ces promeneurs qui ont pu récupérer après leurs efforts au soleil, sur la terrasse avec un bon verre ou en visitant l'exposition « ARTSHOW », réunissant des artistes locaux, présents dans la salle omnisports.
Sport & Culture étaient bien mariés en ce dimanche ensoleillé.

Pour l'édition 2012 nous vous donnons rendez-vous le dimanche 11 juin.

Activités sportives

La rentrée de septembre a sonné également pour les activités sportives et le nombre d'adhérents ne cesse d'augmenter pour les activités encadrées par les moniteurs du Centre Sportif.

BADMINTON :
- 4 cours différents, de 8 à 77 ans
- 60 adhérents.
- Formule loisir, sans compétition et chacun à son niveau.

FOOTBALL :
- des Benjamins aux Minimes (5 à 12 ans).
- 8 équipes s'entrainant 2x par semaine et évoluant en championnats sous le matricule de « l'Entente Fexhe-Slins »
- 90 affiliés.

FUTSAL :
- dés 4 ans (psychomot avec ballon en mousse) jusque 14 ans
- 6 groupes s'entrainant 1x par semaine et 5 équipes évoluent en championnats
- 80 participants.

La cafétéria

Horaire d'ouverture :

LUNDI	16h00 à minuit
MARDI	16h00 à minuit
MERCREDI	16h00 à minuit
JEUDI	16h00 à minuit
VENDREDI	16h00 à minuit
SAMEDI	10h00 à minuit
DIMANCHE	08h30 à 22h00

De plus, les rencontres du championnat de la Jupiler Ligue (D1 belge) sont diffusées (VOO & Belgacom)
Il est également possible de louer la cafétéria pour vos évènements privés (communion, anniversaires, fêtes de famille, …)

Pour tous renseignements concernant :
- la location du hall, du terrain de football, de la cafétéria
- les stages
- les activités sportives.

Centre Sportif de Juprelle
Rue du Chainay 61
B-4450 Slins
sportjuprelle@hotmail.com

Bureau - Cafétéria
04-278 54 93

Mobile : 0473-261 047

Un nouveau projet concrétisé pour la saison 2011-2012.

Chaque année, nous essayons de développer, au moins, une nouvelle activité au centre sportif de Juprelle.
Dans le cadre de notre projet Foot, nous avions contacté les deux clubs de notre commune Fexhe-Slins et Juprelle afin de les rencontrer et les associer à notre projet en vue d'un rapprochement éventuel.
Seul, le club de Fexhe nous a ouvert la porte et nous avons pu leur exposer nos intentions. Depuis janvier 2011, nous avons donc des contacts constructifs avec le club de football de l'Entente Fexhe et Slins.

Quel projet ?

Vous savez que, depuis 3 ans maintenant, nous encadrons des jeunes dans le cadre de notre projet mini-foot depuis la catégorie baby's jusqu'en minime.
Nous nous sommes rendu compte, que bon nombre de nos jeunes appréciaient non seulement la salle mais qu'ils manifestaient de plus en plus le désir d'évoluer à l'extérieur sur gazon. C'est pour cette raison que déjà pour la saison 2010-2011, nous avions proposé des entrainements encadrés à l'extérieur afin de répondre à leur demande.
Nos petits sportifs, après avoir goûté à l'entrainement à l'extérieur, auraient bien aimé exprimer leur talent face à des adversaires dans un vrai championnat. Cependant le centre sportif de Juprelle ne dispose pas d'un matricule pour jouer en compétition à l'union belge de football.
C'est pour cette raison que nous nous sommes tournés vers les clubs de notre commune, qui eux disposent chacun d'un matricule pour évoluer en compétition dans toutes les catégories.
Suite au partenariat, mis en place en mai 2011 avec l'Entente Fexhe et Slins, nous avons pu aligner 8 équipes depuis les benjamins jusqu'en minime, ce qui est exceptionnel pour un début. L'équipe du centre sportif gére donc l'ensemble des jeunes et le Club de Fexhe-Slins, les séniors.
Nous restons bien entendu ouverts à toutes collaborations avec d'autres clubs géographiquement proches afin de développer notre projet qui pourrait également être le leur. Nous ne sommes bien entendu pas dans un esprit de compétition mais de rapprochement.
J'en profite pour remercier l'ensemble des parents pour leur soutien et leur confiance dans ce projet.

Nouveau projet à concrétiser pour 2012-2013

Voici maintenant, 6 mois que le bureau d'architecture Art&Plan travaille sur le projet d'extension du hall omnisports. Le projet est enfin finalisé.
Le projet global prévoit en plus d'une surface de jeu synthétique de 60x100m, 2 vestiaires joueurs, 1 vestiaire arbitre, des locaux techniques, un garage, une réserve supplémentaire pour la salle, un monte-charge pour les personnes à mobilité réduite, un agrandissement de la cafétéria, une tribune avec 75 places assises, un appartement pour un concierge.
Le cahier des charges sera normalement approuvé au conseil communal novembre 2011 et envoyé à la région wallonne auprès d'Infrasport pour approbation afin d'obtenir les subsides à concurrence de 75%.
En effet nous sollicitons la bienveillance de la région wallonne et en particulier celle du ministre des sports André Antoine. Sans quoi, il nous serait impossible de réaliser ce projet d'extension.
En 2012, le hall omnisports fêtera ses 10 ans et nous espérons qu'après cette première décennie, nous pourrons agrandir et faire évoluer les installations afin d' accueillir un plus grand nombre de sportifs, dans un cadre chaleureux et des infrastructures adaptées et fonctionnelles.

Jonathan GREVESSE
1er Echevin

Présentation de l'ASBL A.G.I.S.C.C.J. mieux connue sous l'appellation « Hall des sports de Juprelle »

Siège social :
61 rue du Chainay à 4450 Juprelle-Slins
Date de création :
Le 25 Avril 2002.

Les buts :
La promotion de la pratique sportive et des pratiques d'éducation à la santé par le sport et la culture.
Gestion du personnel et des installations du hall des sports.

Composition :
Les 19 membres du conseil communal ou leurs représentants. Ils forment l'assemblée générale.

Administration :
Le conseil d'administration est composé de 7 membres, nommés par l'assemblée générale.

Bureau exécutif :
Il est composé de 4 membres désignés par le conseil d'administration. Suivant les statuts, ces membres sont tenus d'apporter à l'association le concours de leurs capacités et de leur dévouement à titre gracieux, en d'autres mots, ils gèrent le quotidien.

Qui sommes nous et quelle est notre fonction au sein de l'ASBL ?

Jonathan Grevesse
1er échevin, échevin des sports et président.

Lucien Lunskens
conseiller communal et vice- président.

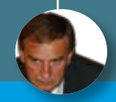

José Dubois
conseiller communal et secrétaire.

Lambert Baré
conseiller communal et trésorier.

Le service de l'environnement

Agent Constatatrice

Je vous signale que notre constatatrice Madame Mairy Leburton, après un heureux évènement, a repris la surveillance de notre village et est à l'écoute de tous.

Pour d'éventuels renseignements vous pouvez prendre contact aux numéros suivants :

Police Locale : 04-374 90 04
Gsm : 0493-637 239

Emile de GRADY DE HORION
Echevin de l'Environnement

Respecter l'environnement au quotidien !

L'enseignement Instruction publique

SLINS, UNE RENTRÉE SCHTROUMPFANTE!

Le 15 septembre dernier, les élèves du niveau 5/8 de l'école communale de Slins embarquaient à bord du bateau **« le pays de liège »** pour une croisière en direction de **l'île Robinson à Visé**.

Le but du voyage : sauver le Grand Schtroumpf qui avait été enlevé par Gargamel !

C'est donc à l'issue de nombreuses épreuves, permettant d'exercer tous leurs sens, que les enfants ont retrouvé la piste du Grand Schtroumpf !
Une manière originale de commencer l'année par une magnifique journée, dont un des moments forts fut très certainement le passage du bateau dans une écluse.

Sauver le Grand Schtroumpf !

Une magnifique journée...

Schtroumpfez vous vite !

Ecole des devoirs« Les Petits Futés »

L'Ecole des devoirs a de nouveau ouvert ses portes en ce mois d'octobre dans des locaux flambants neufs. En effet, nos Petits Futés se sont installés dans une classe derrière l'ancienne poste entièrement rénovée. Ils peuvent ainsi faire leurs devoirs dans un environnement agréable aidés par nos bénévoles qui leur donnent toute l'attention et les explications nécessaires. Un tout grand merci à eux pour leur dévouement et leur implication pour le plus grand bien des enfants.

FANCY-FAIR À L'ÉCOLE DE JUPRELLE

La fancy-fair de l'école a eu lieu fin juin. Une belle occasion de manger un BBQ, se réunir entre amis ou en famille. Sous un beau soleil, les différents jeux en bois, le magicien, le château gonflable et le grimage n'ont pas manqué d'amuser les enfants.

PRÉPARATION D'UN PROJET SUR LA BD

Suite à la sortie future du film « Tintin et le secret de la licorne », les classes du degré moyen et du degré supérieur ont décidé de mettre sur pied un projet sur les bandes dessinées.
Quoi de plus normal que de promouvoir les qualités des bandes dessinées belges et de faire découvrir l'univers de Peyo, Hergé, ou encore Franquin,…

Mais en attendant, chut ! Plus un mot…

Laissons à nos petites têtes blondes l'opportunité d'en découvrir plus.

SEPTEMBRE, MOIS DE LA RENTRÉE.

Une nouvelle année débute pour les quelques 800 enfants des écoles communales de Juprelle avec son lot d'habitudes mais aussi ses nouveautés.

En effet, il y a du changement au niveau de la répartition des établissements et des directions. Vous n'êtes pas sans savoir que la tâche administrative demandée aux chefs d'établissement ne fait que croître, ce qui implique un manque de temps crucial pour l'approche plus pédagogique qui leur est demandée. Afin de remédier à cela, une troisième direction a été créée. Un appel à candidature a été lancé. N'ayant reçu aucune candidature des membres du personnel des écoles communales de Juprelle, Madame Ruelle, directrice faisant fonction à Bruxelles et habitant la région liégeoise a été désignée pour ce poste. Nous lui souhaitons la bienvenue et bon travail.

Madame Ruelle s'occupera des implantations de Lantin et de Fexhe-Slins, Madame Thys des implantations de Slins et de Wihogne et Monsieur Fronzée de l'école de Juprelle. Voici un rappel des numéros de téléphone où vous pouvez les joindre :

Ecole de Fexhe-Slins : 04/278 15 51
Ecole de Juprelle : 04/278 48 28
Ecole de Lantin :04/263 29 20
Ecole de Slins : 04/278 38 73
Ecole de Wihogne : 04/278 29 24

En espérant que cette nouvelle année se passe au mieux, que les résultats au CEB soient toujours aussi bons, je souhaite à tous les enfants, à leurs parents et à tous les membres du personnel de nos écoles une bonne rentrée et une bonne année scolaire.

"Les Aventurêves et les mystères de Juprelle"

Tout au long de l'année scolaire 2010-2011, en collaboration avec les ateliers d'écriture « Graines d'écrivains», les élèves de 3ème primaire des écoles communales et catholique de Juprelle ont imaginé et réalisé un livre : « Les Aventurêves et les mystères de Juprelle ». L'aboutissement de ce projet a eu lieu le vendredi 3 juin 2011 au Hall Omnisport de Juprelle. En présence de Madame Simonet, Ministre de l'Enseignement obligatoire, les enfants ont enfin pu découvrir leur histoire reliée et mise en page. Je tiens à remercier tous les enfants et leurs instituteurs pour le fabuleux travail qu'ils ont accompli tout au long de l'année.

Si vous êtes intéressés par la lecture de ce livre, vous pouvez vous le procurer au prix de 8€. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Mme Collard au 04/2787564

Plaine de vacances pour les enfants de 3 à 12 ans

Cette année encore, les plaines de vacances organisées à l'école de Slins du 4 juillet au 26 août ont remporté un grand succès. Encadrés par des gens compétents, dynamiques et motivés, plus de 200 enfants ont passé d'agréables moments pendant que leurs parents travaillaient ; au programme : rires, jeux, amusements, bricolages, promenade à la ferme, excursion dans un parc d'attractions, … en attendant l'année prochaine pour d'autres aventures.

Garderie pendant les vacances de Toussaint

Comme chaque année, une garderie pendant les vacances de Toussaint, pour les enfants de 3 à 12 ans sera organisée à l'école communale de Slins, rue de la Mer, 7c. Elle se déroulera du 31 octobre 2011 au 4 novembre 2011, de 7h30 à 17h30.

La surveillance de cette plaine, agréée par l'O.N.E., est assurée par des animatrices brevetées et une coordinatrice responsable de la plaine.

Une participation de 2€ par jour et par enfant est demandée aux parents.

Il n'est pas nécessaire de réserver, les inscriptions se font sur place au jour le jour.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à Mademoiselle Anne Céline Marcq, coordinatrice de l'accueil extrascolaire au 0479/44 23 40 ou au 04/365 32 63.

Cours de rattrapage pour les élèves de secondaire

Une trentaine de jeunes de la commune ont repris le chemin de l'école un peu plus tôt que prévu pour préparer leurs examens de deuxième session. Ils ont pu pendant quinze jours suivre des cours de français, de sciences, de langues et de mathématiques dans les locaux de l'école communale de Juprelle. Cela a permis à plusieurs d'entre eux de réussir leur année scolaire et de repartir avec de bonnes bases pour cette nouvelle année scolaire.

Cours d'informatique pour les aînés

Des cours d'informatique pour les aînés sont organisés depuis quelques années déjà. Nos « élèves » peuvent apprendre à utiliser le logiciel Word, power point ainsi que toute une initiation à internet. Le monde de l'informatique évoluant tellement vite, des nouveaux ordinateurs seront bien vite mis à la disposition de nos ainés qui auront cours dès le mois d'octobre dans les locaux de l'ancienne poste de Juprelle.

Pour plus d'informations ou si vous voulez vous inscrire à ces cours vous pouvez contacter Mme Collard au 04/2787564

Séance d'informations « Nos enfants en toute sécurité sur le net"

Ce mardi 6 octobre, Madame Bastiaenen, travaillant pour Child Focus est venue faire une présentation très intéressante sur internet et ses dangers pour les enfants et les jeunes jusque 18 ans. Les parents présents ont pu poser toutes leurs questions et ont obtenu toutes les réponses désirées. Si vous aussi, vous vous posez des questions et voulez que vos enfants surfent en toute sécurité sur le net, rendez vous sur le site www.clicksafe.be

Marché de Noël

Notre désormais traditionnel marché de Noël aura lieu cette année les 17 et 18 décembre 2011. Réservez dès à présent votre week-end.

Anne GHAYE
Echevine de l'enseignement

President du CPAS de Juprelle

ALLOCATION MAZOUT 2011

Au seuil de l'hiver, voici quelques informations utiles concernant l'allocation mazout.

- Les permanences se déroulent au CPAS 17 rue Cordémont, à Slins les **lundis & mercredi de 9h00 à 11h00**.

Si 1° :

vous vous chauffez avec un des types de chauffage suivants :

- **le gazoil de chauffage**
- **le pétrole lampant**
- **le gaz propane en vrac**

Livré avant le 31 décembre 2011

Et si 2° :

vous appartenez à une des catégories suivantes :

1ère catégorie : les bénéficiaires de l'intervention majorée de l'assurance maladie invalidité : VIPO, chômeur, et les revenus de votre ménage sont inférieures à 15364,99 € +2844,47 € par personne à charge.

2ème catégorie : les ménages à faibles revenus dont le montant des revenus annuels bruts imposable est inférieur à 15364,99 € euros + 2844,47 € par personne à charge.

3ème catégorie : les personnes surendettées qui bénéficient d'une règlement collectif de dettes ou d'une médiation de dettes.

Alors vous avez droit à une allocation de chauffage Maximum 1500 litres de mazout si vous introduisez votre demande dans les 60 jours de la livraison.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter Madame Scieur au CPAS de Juprelle au : 04/259 81 41 ou au 04/278 58 48.

SERVICE « SECONDE MAIN »

Suite à la fin des travaux de rénovation de l'ancienne poste de Juprelle et, à la construction de la nouvelle crèche près de l'école de Juprelle, les bâtiments de la crèche de Paifve sont disponibles.

Suite à un accord avec le Collège, le CPAS de Juprelle peut bénéficier de ces locaux spacieux, pour y installer le service **« SECONDE MAIN »**.
Ce service fonctionne déjà depuis plusieurs années, avec succès, mais la nécessité de locaux d'entreposage adéquats est une nécessité pour encore améliorer le fonctionnement fluide de ce service rendu à notre population défavorisée.
Afin d'aider les plus démunis, nous récupérons des meubles, des électros, des jouets, des livres, des vêtements pour adultes et enfants, des couvertures,... dans un état acceptable et réutilisable.

Si vous désirez vous débarrasser de ces choses et rendre service à vos concitoyens, il suffit que vous appeliez pendant les heures de bureau du lundi au vendredi (de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30).
Monsieur Guy Borgoens au numéro 0476/411655.
Il fixera un rendes-vous dans le meilleur délai possible et conviendra des modalités d'enlèvement.

CHEQUE CADEAU 75 EUROS POUR LES DÉTENUS

CPAS Juprelle

Environs 300 Juprellois ont manifesté le dimanche 03 juillet 2011 devant la prison de Lantin pour protester contre l'argent de poche versé par le CPAS de Juprelle, aux détenus. Une mobilisation qui a porté des fruits puisque le ministère de la justice a promis de donner des instructions dans ses services : extrait de sa lettre envoyée à notre CPAS.

Concerne :
charges financières pour le CPAS de Juprelle liées sur son territoire communal de deux établissements pénitentiaires.

Emmanuel LIBERT
Président du CPAS

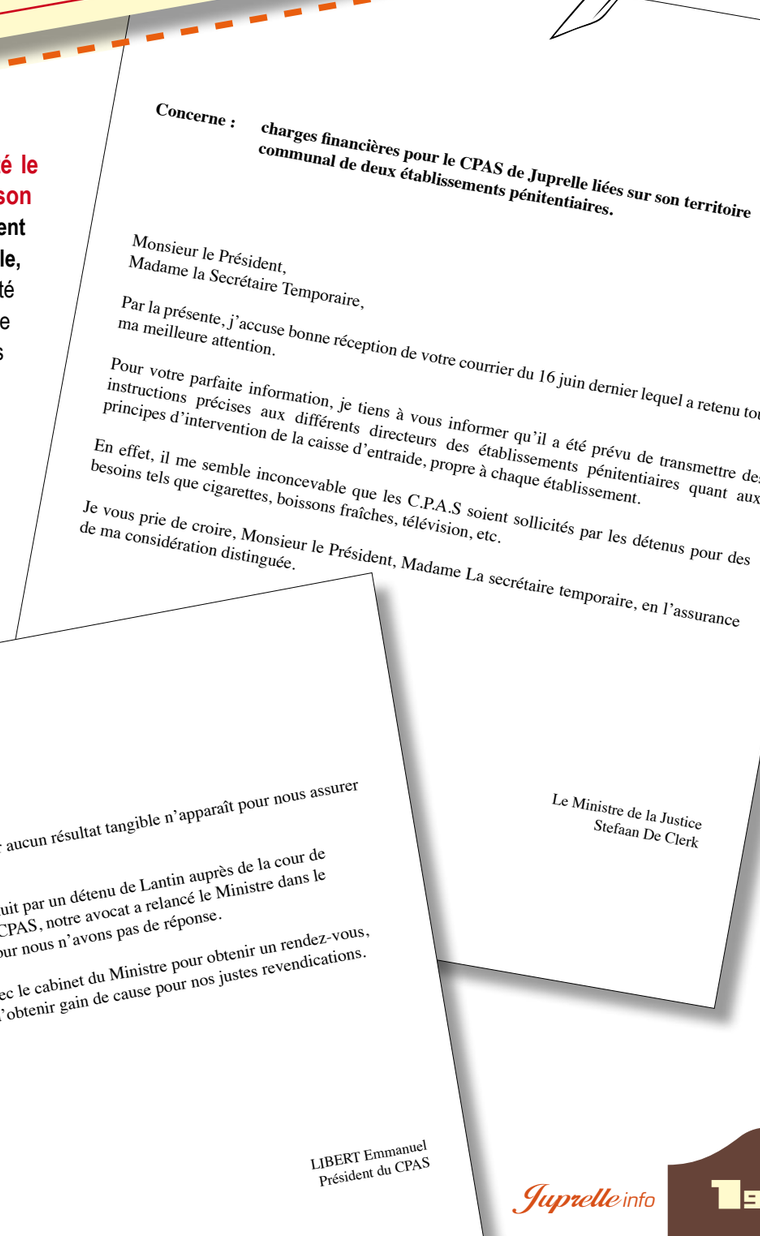

Concerne : **charges financières pour le CPAS de Juprelle liées sur son territoire communal de deux établissements pénitentiaires.**

Monsieur le Président,
Madame la Secrétaire Temporaire,

Par la présente, j'accuse bonne réception de votre courrier du 16 juin dernier lequel a retenu toute ma meilleure attention.

Pour votre parfaite information, je tiens à vous informer qu'il a été prévu de transmettre des instructions précises aux différents directeurs des établissements pénitentiaires quant aux principes d'intervention de la caisse d'entraide, propre à chaque établissement.

En effet, il me semble inconcevable que les C.P.A.S soient sollicités par les détenus pour des besoins tels que cigarettes, boissons fraîches, télévision, etc.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, Madame La secrétaire temporaire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Justice
Stefaan De Clerk

Monsieur le Ministre,

Nous restons vigilants car à ce jour aucun résultat tangible n'apparaît pour nous assurer que le Ministre tiendra sa porale.

En effet, suite à un recours introduit par un détenu de Lantin auprès de la cour de travail, suite à un refus de notre CPAS, notre avocat a relancé le Ministre dans le courant du mois d'août et à ce jour nous n'avons pas de réponse.

Nous allons prendre contact avec le cabinet du Ministre pour obtenir un rendez-vous, afin de clarifier la situation et d'obtenir gain de cause pour nos justes revendications.

Le combat continue

LIBERT Emmanuel
Président du CPAS

Le service des travaux vous informe

LE SERVICE DES TRAVAUX VOUS INFORME

1. PROGRAMME TRIENNAL 2010-2011-2012

La promesse ferme des subsides pour l'année 2011 étant accordée, le Collège communal a procédé, en sa séance du 23 septembre 2011, à l'ouverture des soumissions des différents entrepreneurs.

2. ACQUISITION D'UNE TONDEUSE

En sa séance du 31 mars 2011, le Conseil communal approuve l'acquisition d'une tondeuse avec ramassage et bennage en hauteur, avec reprise de notre ancienne machine datant de 1997 et décide d'adopter, comme mode de passation du marché, la procédure négociée sans publicité.
La SPRL Bartholomé de Juprelle nous a ainsi livré, le 9 août 2011, la nouvelle tondeuse pour un montant TVA comprise de 15.922,11 €.

Réception de la tondeuse avec de g à d Monsieur Gérard Beguin, Machiniste, Monsieur Olivier Bartholomé, Gérant de la SPRL Bartholomé et Monsieur Joseph PAQUE, Echevin des travaux.

3. ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE

LEGER DE TYPE CHASSIS-DOUBLE CABINE

Refusé au contrôle technique et nécessitant de grosses réparations, un de nos véhicules utilitaires datant de 1997, a été remplacé par une camionnette double cabine équipée d'une benne tri-benne.
Le Conseil communal approuve, comme mode de passation du marché, la procédure négociée sans publicité.
Le Collège communal désigne la SA KALSCHEUER de Alleur qui nous a fourni, le 19 mai 2011, la camionnette pour un montant de 37.462 € TVA et reprise de l'ancien véhicule comprises.

Réception du double-cabine avec de g à d Monsieur Alain Geurts de la SA Kalscheuer, Monsieur Gérard Beguin, Chauffeur, Monsieur Joseph PAQUE, Echevin des travaux et Monsieur Daniel Thomas de la SA Kalscheuer.

4. RUE DU TILLEUL A SLINS :

Construction d'un tronçon d'une nouvelle voirie
La réception provisoire de ces travaux, réalisés par la société JOBE de Blégny, sera programmée d'ici la fin octobre. A quelques finitions près, une nouvelle route, tout équipée, est ainsi mise à la disposition des riverains, heureux de voir ce projet concrétisé avant l'hiver.

Chemin de terre avant travaux

Infrastructure complète après travaux

5. CREATION D'OSSUAIRES DANS 3 CIMETIERES COMMUNAUX

Le marché de création de 3 ossuaires dans les cimetières de Slins, Fexhe-Slins et Paifve a été attribué à la société Terrassements Liégeois pour un montant TVA comprise de 18.709,02 €. Le gros-œuvre est réalisé. Dans le courant du mois d'octobre, les travaux seront terminés par la mise en place d'anciens ornements, tels que croix, pierres, etc…

PERMANENCE DU SERVICE DES TRAVAUX

Tous les premiers jeudis du mois de 19 à 21h, se tient une permanence dans les bureaux du Service des travaux. Adresse : rue Provinciale,123 à Voroux-Lez-Liers
Tél : 04/273.77.70 – Fax : 04/278.23.88
Adresse E-mail :
travauxjuprelle@teledisnet.be

Joseph PÂQUE
Echevin des travaux
Tél : 04/263.51.72 – GSM : 0475/457.966
E-mail : jpaque@skynet.be

JUMELAGE ENTRE JUPRELLE-LANTIN EN BELGIQUE ET TRIAC-LAUTRAIT-LANTIN EN FRANCE

Le jumelage des deux « Lantin »

Il est des jours qui sont particulièrement importants dans la vie d'une commune, le jumelage entre la commune de Juprelle-Lantin et son homonyme charentais de Triac-Lautrait-Lantin (proche voisine des villes d'Angoulême et de Cognac) ne fait pas exception à la règle en cette année 2011.

Dans le cadre de la quatrième édition des « Retrouvailles des Jumelages Franco-Liégeois », notre commune sensibilisée par l'invitation de la Cellule de Coordination des Grands Evénements de la Province de Liège, a décidé de participer à cette manifestation dont le programme comprenait :

Le vendredi 10 juin 2011

- Accueil au Palais provincial par Monsieur André Gilles, Député provincial – Président.
- Prise de la photo « souvenir » des délégations avec les autorités provinciales.

Le samedi 11 juin 2011

- Accueil au Cercle de Wallonie.
- Séance académique et prise de parole par :

Monsieur André Gilles, Député provincial – Président ;
Monsieur Georges Pires, Député provincial - Vice-président ;
Monsieur le Consul général de France à Liège.

- Visite des Cristalleries du Val Saint-Lambert.
- Soirée des « Retrouvailles » au Marché couvert de Hannut.

Le dimanche 12 juin 2011

- Journée détente organisée par le Comité de jumelage de Juprelle pour ses membres, ses sympathisants et la délégation charentaise à la ferme d'André et Chantal Pâque à Paifve.

Le lundi 13 juin 2011

- L' « Au revoir » pour toutes les délégations, au Musée de la Vie wallonne.

Ce programme a vraiment été apprécié de tous et la cinquième édition des « Retrouvailles » est déjà attendue.

Les personnes intéressées par ce voyage peuvent contacter Madame Stéphanie Depas au 04/273.77.73 ou par e-mail à l'adresse suivante : travauxjuprellesd@teledisnet.be.

Rencontre du mois de juin 2011 au Palais provincial de Liège

Un billet d'humeur sous la plume de Chantal Vandendungen, membre du comité de jumelage.

C'est avec grand plaisir que je reprends du service pour vous conter le troisième épisode de la rencontre avec nos frères et sœurs jumelés, que j'intitulerai cette fois : de Lantin.be à Lantin.fr ...3 ! : les Belges vont en Charente.

Le fil rouge de la rencontre 2011 était « historico-gastronomique » ; nous avons beaucoup appris, dégustation à l'appui, sur l'histoire et la culture du melon et des huitres, fleurons charentais s'il en est ; nous avons en outre découvert le passé des villes et villages environnants, dont celui de Triac, site de la fameuse bataille de Jarnac.

Mais voyons d'abord le melon : au détour du bucolique Chemin Boisné, ancienne voie romaine reliant Périgueux à Saintes, nous avons été chaleureusement accueillis, sur ses terres, par Jean-Bernard Millon-Mesnard, propriétaire du domaine du Tambourinour. Lors de cette visite-découverte, il nous a dévoilé avec art et passion les secrets de la culture de ce fruit savoureux, qui se plaît dans le sol argileux et ensoleillé du terroir charentais.

Chers Juprellois de Belgique, n'écoutez jamais les croyances populaires sur la manière de choisir un melon : premièrement celle liée au sexe, prétendant que les femelles sont plus savoureuses que les mâles.

Rencontre du 12 au 15 août 2011 à Lantin, France :

Pour d'autres espèces, je ne me prononcerai pas, mais pour les melons, sachez qu'il n'existe pas de melon mâle : tout risque de confusion est donc exclu ! Ensuite l'affirmation que, plus l'aréole à la base du fruit est large, plus il est sucré et parfumé : que nenni, la largeur de l'aréole n'a vraiment rien à voir avec la saveur de votre melon ! Enfin, sachez qu'il est inutile de lui renifler le « derrière » ; un bon melon ne dégage pas forcément de parfum !

Je vous confie donc ici ce que nous a enseigné notre mentor : un melon est mur et gorgé de sucre si ses sillons sont foncés, si son écorce située à l'opposé du pédoncule s'enfonce sous la pression du doigt et surtout, si sa queue est craquelée et se détache toute seule. Voilà…

La seconde visite nous a emmenés sur la côte atlantique, à La Tremblade, chez Catherine Coutant, dont la spécialité est l'ostréiculture. Les vidéo et visite agréablement commentées nous ont convaincus de la qualité de ce produit, de sa fragilité aussi (car l'huitre survit difficilement dans un écosystème constamment agressé) ; la dégustation nous a conquis.

Chemin (pluvieux) faisant, nous avons longé la côte jusqu'à l'adorable petit village de Talmont, né en 1094 et niché sur une presqu'île battue par les vents. Etape sur les Chemins de Saint Jacques de Compostelle, Talmont nous a charmés par ses fortifications et ses venelles moyennageuses menant toutes à une délicieuse petite église du XIIe siècle perchée au bord de la falaise et dédiée à Sainte Radegonde de Poitiers, reine des Francs devenue moniale.

La troisième visite, sympathiquement guidée par Céline et Véronique, nous a fait découvrir Angoulême sous un soleil ardent. Cité internationale de la bande dessinée, dont maintes façades en sont illustrées, Angoulême domine, de son promontoire rocheux, un large méandre de la Charente. Notre balade le long des remparts nous a menés à la cathédrale Saint Pierre, magnifique église romane restaurée au XIXe dans un style byzantin par Paul Abadie, l'architecte du Sacré Cœur de Paris. La superbe façade ouest, finement sculptée, illustre les thèmes de l'Ascension. La suite de notre promenade nous a conduits aux Halles, bâtiment de métal et de verre abritant un pittoresque marché couvert, puis à l'Hôtel de Ville, construit par le même Abadie à l'emplacement du château des comtes d'Angoulême, dont il ne subsiste que l'ancien donjon médiéval et une tour ronde du XVe siècle, où serait née la sœur de François Ier, Marguerite d'Angoulême. Nous avons poursuivi notre périple à travers les ruelles ombragées du Vieil Angoulême pour aboutir à l'Hôtel Saint Simon, demeure du XVIe siècle.

Enfin nous avons eu le plaisir d'écouter à Triac, au pied de la Pyramide de Condé, un épisode de la sanglante bataille de Jarnac, retracé pour nous de manière fascinante par le conférencier Jacques Rullier. C'est à cet endroit même que succomba, le 13 mars 1569, le protestant Louis Ier de Bourbon-Condé, Prince de Condé. Après une première charge victorieuse, ses cavaliers furent pris à revers par les reîtres allemands à la solde du Duc d'Anjou. Gisant à terre, la jambe brisée sous son cheval mort, il se résolut à se rendre à deux gentilshommes catholiques qui tentèrent de lui porter secours. Mais survint l'un des capitaines des "manteaux rouges" du Duc d'Anjou, qui s'approcha au galop en criant "Tue, tue mordious" et le foudroya lâchement, par derrière, d'un coup de pistolet dans la tête.

Cependant, le fil rouge de cette rencontre est sans doute bien plus encore celui que tissent entre eux les partenaires jumelés au rythme de leurs joyeuses retrouvailles. Cette fois encore il fut consolidé par l'accueil indéfectiblement chaleureux que nous ont réservés les autorités et les habitants de Triac-Lautrait-Lantin, au gré des manifestations officielles (inauguration du panneau de jumelage) ou gaiement festives, autour de savoureux mets du terroir. A eux tous, merci !

Joseph PÂQUE
Echevin des travaux

Basse-Meuse
maison du tourisme

La Maison du Tourisme de la Basse-Meuse vous présente ses nouvelles éditions gratuites :

L'agenda trimestriel et la carte touristique

Edition récurente de la Maison du Tourisme de la Basse-Meuse, le nouvel agenda touristique d'octobre à décembre 2011 vous informe sur les activités touristiques organisées en Basse-Meuse et vous propose aussi une présentation de l'entité de Blegny *(présentation de ses atouts touristiques, carte de promenades et Blegny-Mine).*
Pour information, cet agenda trimestriel ***ne sera pas envoyé en toutes boîtes*** *comme celui de l'été, et, comme pour les 2 premières éditions de l'année,* ***vous pouvez vous le procurer gratuitement à l'administration communale de Juprelle et à la Maison du Tourisme de la Basse-Meuse****; ou le recevoir par e-mail en nous communiquant votre adresse à info@ basse-meuse.be ou bien le télécharger directement au format PDF sur notre site Internet www.basse-meuse.be rubrique "agenda".*

Autre nouvelle brochure tout récemment éditée, la ***CARTE TOURISTIQUE de la Basse-Meuse****. Celle-ci,* ***en complément du Guide Touristique et de l'agenda trimestriel****, vous permettra de parcourir aisément notre belle région. Richement illustrée, elle vous présente les principaux atouts touristiques de la Basse-Meuse et vous informe* ***des nombreuses possibilités de promenades*** *à faire.*
N'hésitez pas à venir la retirer gratuitement à l'administration communale de Juprelle ou à la Maison du Tourisme de la Basse-Meuse à Visé.

Enfin, si vous souhaitez ***nous rendre visite à la Maison du Tourisme*** *(sur l'esplanade du Centre Culturel de Visé) pour obtenir plus d'informations sur une manifestation ou vous procurer une carte détaillée de promenades, sachez que notre bureau passe à l'heure d'hiver.*

Nous vous accueillerons du lundi au vendredi de 9 à 17heures, et les samedis, dimanches et jours fériés de 10 à 16 heures (horaire du 1er octobre au 31 mars).

Alors, bienvenue en Basse-Meuse !

L´équipe de la Maison du Tourisme de la Basse-Meuse

7 Rue des Béguines B-4600 Visé
Tél. 04-374 85 55
info@basse-meuse.be - www.basse-meuse.be

Police

Police Locale
Zone de Police Basse-Meuse (5281)

Service ROULAGE – Roclenge

Rue Provinciale 290
4451 JUPRELLE (FEXHE SLINS)
Tél. 04 374 89 80
Fax 04 374 89 99

ARTICLE DE PRESSE

Bassenge Date le mardi 5 juillet 2011

MOTOCYCLISTE BASSI MOSANS CECI VOUS CONCERNE.

Le nouvel Arrêté Royal du 11/06/2011 modifiant l'A.R. du 01/12/1975 sera d'application au premier septembre 2011.

Ce qui change :
« **Remontée de file** » - Est enfin définie. Pour les motocyclistes, circuler entre deux bandes de circulation n'est pas considéré comme un dépassement. Toutefois cette manœuvre ne peut s'effectuer à plus de 50km/h et la différence de vitesse ne peut être supérieure à 20 km/h. Sur autoroute et route pour automobile, cette remontée doit s'effectuer entre les deux bandes situées le plus à gauche.
« **Tricycles sur autoroute et route pour automobile** » - L'interdiction de circuler sur les autoroutes avec des tricycles sans habitacle dont la masse n'excède pas 400 Kg est abrogée.
« **Ranger une motocyclette sur le trottoir** » - Est autorisé. Les motocyclettes peuvent être rangée sur les trottoirs et, en agglomération, sur les accotements en saillie à condition qu'elles ne gênent pas la circulation des autres usagers et à condition de laisser libre une bande praticable d'au moins 1.5 mètre de largeur.
« **Passagers – Place** » - L'interdiction de prendre ou laisser prendre la position passager dite en « **amazone** » est désormais également applicable aux véhicules à trois ou quatre roues avec moteur.
« **Passagers – âge** » - L'âge des passagers des véhicules motorisés autres que des automobiles pour lesquels il existe une interdiction de prendre place dans un système de retenue homologué pour enfants **est ramené de 12 à 8 ans**.
Sur un cyclomoteur à deux roues ou une motocyclette d'une cylindrée maximale de **125 cm3**, les enfants (de moins de 18 ans, de taille inférieure à 135 cm) doivent être transportés dans un dispositif de retenue pour enfants qui leur est adapté.
Les enfants de moins de trois ans ne peuvent être transportés ni sur un cyclomoteur à deux roues ni sur une motocyclette. L'interdiction reste valable pour les enfants de moins de 8 ans s'ils sont transportés sur une motocyclette d'une cylindrée de plus de 125 cm3.

Police

« **Vêtements de protection** » - Il ne sera plus autorisé de conduire une motocyclette en T-shirt, shorts et tongs. Des vêtements de protection sous forme de gants, de veste à manches longues et un pantalon ou une combinaison ainsi que des bottes ou des bottillons qui protègent les chevilles sont obligatoires à partir du 1er septembre 2011!

« **Quads** » – nouveau panneau d'interdiction Un nouveau panneau d'interdiction de type C6 interdit l'accès aux conducteurs de véhicules à moteur à quatre roues, construit pour terrain non praticable, avec une carrosserie ouverte, un guidon comme sur une motocyclette et une selle.

« **Motocyclette** » avec side-car + remorque La précision étrange selon laquelle il est interdit de tirer une remorque avec une motocyclette avec side-car a été adaptée. Désormais, une motocyclette avec side-car peut tirer une remorque à la condition que la roue du side-car soit munie d'un frein.

Bonne route.

André HALLEUX
Commissaire de police
Dirigeant du poste de Circulation.

Police
SIMPLEMENT PROCHE
POUR GARDER LES SOUCIS
LOIN DE VOUS

DANGER

Il y a près d'un an, le SPF Intérieur lançait le Plan national de Prévention des Incendies dans le but de s'investir activement dans la prévention des incendies dans les habitations. Ce plan permet en effet de mettre un frein aux milliers d'incendies qui surviennent chaque année dans des habitations et font plus de 100 victimes.

Cette année, pas moins de 89 'conseillers en prévention incendie' ont déjà été formés afin de dispenser des conseils gratuits au citoyen. Et c'est bien nécessaire. En effet, une étude menée récemment par l'ASBL Anpi et la Direction générale Sécurité et Prévention (SPF Intérieur) révèle que 75% des Belges ne pensent que rarement, voire jamais, à la prévention incendie. Les pouvoirs publics et les services d'incendie ont donc également pour tâche d'inscrire ce thème à l'agenda et de conscientiser chaque citoyen.
Ci-dessous, une série de conseils de prévention incendie pour garantir une sécurité maximale en cette période de fêtes de fin d'année

CONSEILS DE PREVENTION POUR DES FETES DE FIN D'ANNEE EN TOUTE SECURITE

Prévention incendie : sapin et décorations de Noël

- Vous préférez un sapin de Noël naturel ? Dans ce cas, achetez-en un avec racine. Arrosez-le régulièrement pour éviter qu'il ne sèche et pour limiter les risques d'incendie.
- Ne suspendez aucun objet inflammable au sapin (ex. décorations en papier).
- N'utilisez ni laque, ni neige artificielle sur un 'vrai' sapin.
- Ne placez jamais de bougies dans le sapin ou à proximité.
- Ne déposez pas votre sapin trop près de rideaux ou autres objets pouvant facilement prendre feu.
- Vérifiez les fils de vos lampions pour vous assurer qu'ils ne sont pas endommagés.
- Utilisez de préférence un éclairage LED : ce type d'éclairage produit moins de chaleur et en plus, il consomme moins.
- Eteignez les lampions lorsque vous allez dormir ou que vous sortez de chez vous.
- Ne suspendez pas de guirlandes ou de branches au mur ou au plafond.

Bougies : convivialité ET sécurité

- Placez les bougies sur un support stable que vous aurez déposé sur une surface plane.
- N'utilisez jamais de bougeoir fabriqué à partir de matériel inflammable, comme du bois ou du plastique.
- N'allumez de préférence pas les bougies insérées dans une composition florale de Noël. Si vous le faites, ne les laissez pas brûler entièrement.
- Ne laissez jamais d'enfants seuls dans une pièce où brûlent des bougies. Pas même pour un bref instant.
- Placez vos bougeoirs ou photophores dans un endroit où vous pouvez les voir. Ne les déposez pas à proximité de matières inflammables, comme des rideaux.

Fondue et gourmet

- Utilisez de préférence un appareil électrique pour fondue ou gourmet. Placez-le le plus près possible de la prise pour éviter que quelqu'un ne trébuche sur le fil et renverse tout.
- Vous utilisez de l'alcool dénaturé ? Ne remplissez jamais le brûleur à proximité d'une flamme. Attendez qu'il ait complètement refroidi et ne le remplissez jamais à table.
- Veillez à placer l'appareil à fondue ou gourmet sur une surface non inflammable pendant son utilisation.
- Ayez une couverture anti-feu à portée de main pour pouvoir éteindre sur-le-champ un début d'incendie.
- Ne projetez jamais d'eau sur des appareils allumés, au risque de provoquer des flammes.

Feux d'artifice : pour éviter de devoir appeler les pompiers …

- Achetez uniquement des feux d'artifice accompagnés d'un mode d'emploi dans votre langue et lisez celui-ci préalablement à l'utilisation.
- N'utilisez jamais d'allumettes ou de briquet pour allumer les fusées. Optez pour une cigarette ou une mèche spéciale.
- Votre feu d'artifice ne prend pas ? N'essayez pas de rallumer la fusée récalcitrante, pas même le lendemain.
- Tirez le feu d'artifice dans un lieu sûr et à une distance suffisante par rapport aux personnes, habitations, véhicules, etc.
- N'achetez de préférence pas de pétards. Leur action est imprévisible et donc dangereuse. Optez plutôt pour des feux d'artifice.
- Désignez un 'Bob' pour allumer le feu d'artifice.

En cas d'incendie,
mettez à exécution le plan d'évacuation et
APPELEZ LE 112
Si la fumée ne gêne pas votre visibilité,
vous pouvez faire une tentative d'extinction.
ECHAPPEZ-VOUS À TEMPS !

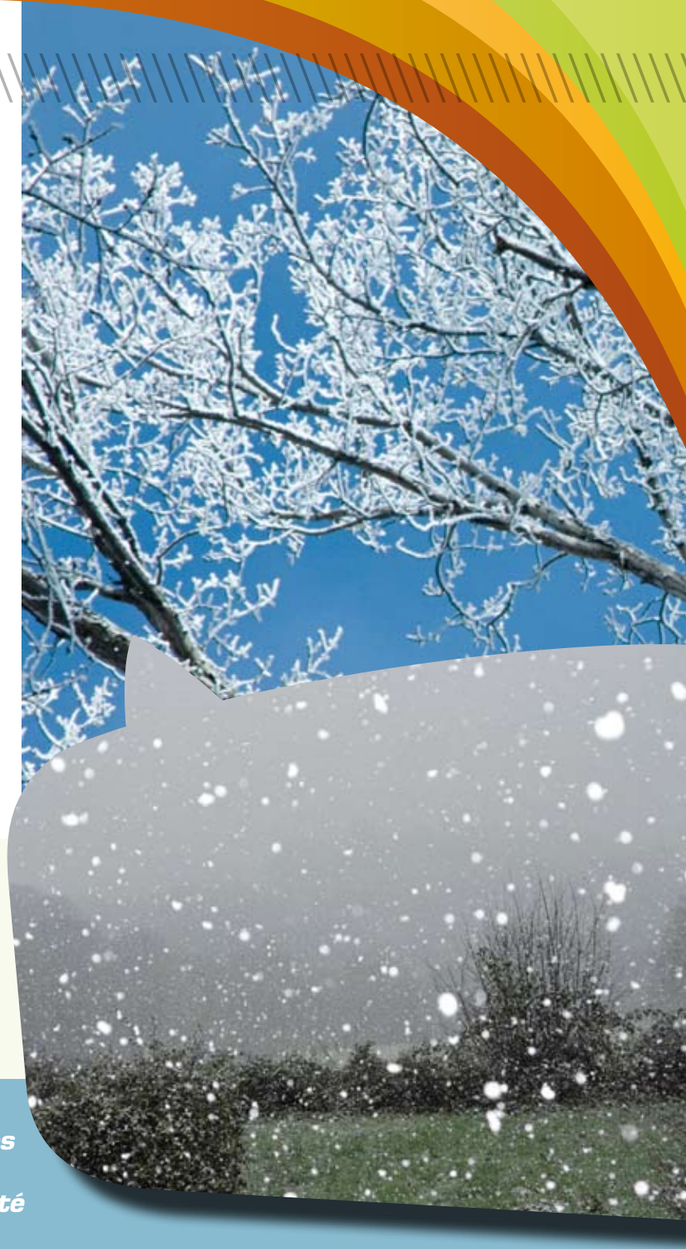

Les fortes chutes de neiges survenues au cours du mois de décembre 2010, ont été reconnues comme une calamité publique.

Cela implique que les dommages directs, matériels et certains, causés par ces fortes chutes de neiges, peuvent donner lieu à une intervention financière.

Dans ce contexte, des formulaires officiels spécifiques à cette calamité à remplir par les sinistrés sont disponibles sur le site de la Direction général de la sécurité civile, Direction des calamités à l'adresse :
http://www.civieleveiligheid.be/LinkClick.aspx?fileticket=Cqe6x5lC4GI%3D&tabid=83&language=fr-BE

Les vade mecum « calamités » actualisés sont eux aussi disponibles sur le même site mais à l'adresse :
http://www.civieleveiligheid.be/LinkClick.aspx?fileticket=k3XOvDNoTE8%3D&tabid=83&language=fr-BE

Le délai d'introduction des dossiers est fixé au 31 décembre 2011 inclus.
Tout renseignement ou toute assistance utiles en la matière peuvent être obtenus en prenant contact avec le service urbanisme en formant le 04/278.75.81-82-68 ou via courriel au urbanisme@juprelle.be.

INVITATION

Sous l'égide du Collège Communal
Le Conseil Consultatif des Aînés de Juprelle
Vous invite à partir à la
découverte d'artistes juprellois
Les samedi 19 et dimanche 20 novembre 2011 de 14h30 à 18h30

Le point de départ de ce

PARCOURS D'ARTISTES

se situera à la **Salle du TRÎHÊ**, Rue Lambert Tilkin 1 à **VILLERS S^t SIMEON**
Les artistes participant à l'initiative vous y présenteront un aperçu des oeuvres que vous pourrez découvrir en vous présentant à leur atelier.

Liste des artistes participants

VILLERS ST-SIMEON	1. Mr. **BRIAN**	Rue Lambert Tilkin 1	(huiles + sculptures)
	2. Mad. **COUNSON**	Rue Lambert Tilkin 1	(permagano)
	3. Mad. **NIJSSEN**	Rue Lambert Tilkin 1	(huiles + acryl.)
JUPRELLE	4. Mr. **MEWISSEN**	Rue de l'Eglise 6	(poteries + céram.)
	5. Mad. **ROMAIN**	Rue du Saule 6	(aquar. + acryl.)
FEXHE/ SLINS	6. Mr. **GILLET**	Clos des huit Bonniers 8	(photographie)
	7. Melle **GILLET**	Clos des huit Bonniers 8	(huiles)
	8. Mad. **LEUNIS**	Clos des huit Bonniers 11	(huiles + résines)
	9. Mad. **SALEMI**	Clos des huit Bonniers 8	(huiles)
LIERS/ JUPRELLE	10. Mad. **BURTIN**	Rue d'Anixhe 154	(acryl.)
	11. Mad. **NELISSEN**	Barrière St-Martin 15	(huiles + acryl. + aqu.)
	12. Mad. **WINAND**	Voie du St Sacrement 12	(huiles)

ENCOURAGEZ LES ARTISTES JUPRELLOIS PAR VOTRE VISITE.

Le **C**onseil **C**onsultatif des **A**înés de **J**uprelle
Vous invite cordialement à la

Causerie de Monsieur **Paul Henri THOMSIN**
sur le thème :

« LIEGEOISERIES ET TRUCULENCES DE NOTRE LANGAGE »

Le jeudi 10 novembre 2011 à 15H30 en la salle du Trîhê,
Rue Lambert Tilkin 1 à Villers-Saint-Siméon

Retenez cette date - Venez nombreux - Entrée gratuite

NOCES D'OR 2011

1

2

NOCES D'OR 2011

1 - Monsieur et Madame Boveroux-Schellings,
rue de Voroux, 60, 4450 - Juprelle

2 - Monsieur et Madame Herlitska-Lamproye,
chaussée de Tongres, 328, 4450 - JUPRELLE

Commune de JUPRELLE

Avis à la population

Juprelle...
Ouvert à la culture!
Concours de photographie
sur le thème
amateurs
Le ciel, la terre et la vie à Juprelle !
Invitation à l'exposition de photographie
Le Jeudi
17 novembre 2011
A partir de 17h00 à la salle
du Trihê de Villers-St-Siméon
Entrée GRATUITE
18 photographes amateurs
partagerons leur passion et leur vision artistique de notre commune.
Venez vivre avec nous un moment d'échange artistique et culturel.

JUPRELLE SIGNE LA CHARTE D'ADHÉSION D'ALZHEIMER

Ligue Alzheimer asbl demande d'adhésion à la charte !

Considérant la correspondance datée du 23 mars 2011 par laquelle, Sabine HENRY, Présidente de l'asbl Ligue Alzheimer, propose à la Commune la participation à une démarche collective au profit des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées.

Considérant que, pour ce faire, il est proposé à la Commune d'adhérer à une charte « Villeamie- démence » dans le but de consolider, diversifier et multiplier les initiatives incluant concrètement et activement les personnes atteintes de démence et leurs proches, dans la vie de la Commune.
Décide d'adhérer à la charte « Ville-amie-démence » ci-dessous :
« Etre une « Ville-Amie-Démence » a pour but d'encourager l'inclusion au sein de la commune des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une pathologie apparentée, ainsi que celle de leurs proches. Chaque initiative doit contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une pathologie apparentée et de leurs proches.
Cette charte est accessible à tous les pouvoirs locaux, ainsi qu'aux Provinces.

1. La sensibilisation

Les objectifs de sensibilisation sont la démystification de la maladie et le changement de mentalité auprès du grand public. Une meilleure connaissance de cette maladie est indispensable. Les moyens utilisés à cette fin sont l'organisation de conférences annuelles adressées aux malades, à leur famille, aux professionnels de la santé, aux étudiants, ainsi qu'à l'ensemble de la population locale, touchée de près ou de loin par la maladie.
A cet effet, la Ligue Alzheimer propose diverses formations permettant de mieux connaître les différentes formes de démence et d'adapter l'approche des personnes concernées.
Les Agents Référent-Démence, en abrégé Proxidem, formés par la Ligue Alzheimer, seraient en charge de cette sensibilisation.

2. Les organes d'information et d'orientation de la personne malade et des proches.

En fonction des possibilités financières et des réalités de terrain, la Ville peut mettre en place et développer des services d'information et d'orientation dans lesquels les malades, leurs proches ou toute autre personne intéressée seront reçus et entendus dans divers domaines, notamment celui de la démence. Ces consultations ont pour but d'analyser les demandes et d'aider les personnes dans leurs démarches. Elles pourraient être assurées par l'Agent Proxidem.
Les villes doivent promouvoir la visibilité de ces services.

3. Le droit à la différence

Il consiste pour chaque personne atteinte d'une forme de démence à se sentir pleinement inclus dans la commune. Les malades doivent pouvoir être entendus et satisfaits dans leurs besoins quotidiens, recevoir une information utile et participer à des activités.
Le droit à la différence c'est la reconnaissance des mêmes droits et devoirs pour tous et la considération de chaque personne comme citoyen à part entière.

4. Actions et activités au sein de la Ville

Chaque « Ville-Amie-Démence » s'engage à concrétiser ou à collaborer à la mise en place d'activités et d'actions en faveur des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une pathologie apparentée et de leurs proches. Les villes doivent désigner un Agent-Référent-Démence (Proxidem) endéans la première année de fonctionnement.
De plus, parmi les actions et activités suivantes, une au minimum doit se tenir au sein de la commune :

- collaboration au cycle de conférence annuel (Ligue Alzheimer);
- facilitation de l'organisation de la formation pour proches « Cercles de Soins » (Ligue Alzheimer);
- participation à la formation pour professionnels (Ligue Alzheimer);
- organisation d'un Alzheimer Café (Ligue Alzheimer);
- présence d'une MRS (avec accompagnement centré sur la personne atteinte de démence) ou unité spécifique sur le territoire;
- présence d'un accueil de jour sur le territoire;
- accueil en Maison communautaire des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée ;
- organisation d'un service offrant, à domicile, un moment de répit aux proches des malades d'Alzheimer.

5. Concertations

Les Villes-Amies-Démence » sont invitées à collaborer étroitement avec la Ligue Alzheimer ASBL.
Par ailleurs, elles sont tenues d'organiser des réunions de concertation et d'informer les cosignataires
de toute nouvelle action ainsi que de l'évolution de celles déjà en place ».